

# POLITIQUE D'ÉVALUATION

# Sommaire

## Introduction

1. Pourquoi évaluer ? Raison d'être
2. Qui évalue ?
3. Comment évaluer ?
4. Types et tâches d'évaluation
5. Comment concilier les deux formes d'évaluation
6. Corrections et attributions de notes :
7. Analyse des résultats et remédiations :
8. Bulletins et notations :
9. Conseils de classes et attributions :

## POLITIQUE D'ÉVALUATION

*« Nous avons besoin d'un processus d'évaluation qui soit aussi valide que possible, dans le sens où il évalue réellement toute la capacité et la personnalité de l'élève par rapport à la prochaine étape de sa vie, mais qui soit en même temps suffisamment fiable pour que les élèves, les parents, les enseignants et les établissements d'accueil soient assurés que justice est faite. De plus, un tel processus ne doit pas, en raison de son effet de remous, fausser la qualité de l'enseignement, être trop lent ou absorber une trop grande quantité de nos ressources scolaires, qui sont peu abondantes. »*

Alec Peterson (1971)

### Introduction

Notre politique d'évaluation à l'institution EL YAKADA découle de notre philosophie et de nos principes qui sont en harmonie avec les exigences de l'IB en matière d'évaluation, en effet, notre établissement a œuvré pour aligner ses pratiques évaluatives avec celles de l'IB.

Notre politique évaluative s'articule autour de valeurs éducatives et pédagogiques, et constitue de ce fait une déclaration d'intention et un énoncé d'action décrivant les principes et les pratiques permettant d'atteindre les objectifs pédagogiques liés à chaque aspect de l'évaluation.

Les attentes de l'IB vis-à-vis de l'évaluation menée par les établissements sont définies dans le document normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes, et notamment dans la section intitulée « Norme C4 : évaluation », le plan d'action de l'institution décrit de manière précise les actions qui seront menées afin d'atteindre ces objectifs.

### 1. Pourquoi évaluer ?

- 1.1. Pour recueillir des informations sur le niveau atteint par l'élève par rapport aux objectifs d'apprentissages, et lui donner la possibilité de se remettre en cause et de chercher des voies pour s'améliorer afin de lui permettre de réajuster son travail, et gagner confiance en soi ;
- 1.2. Pour permettre aux enseignants d'opérer les régulations nécessaires au redressement de leurs pratiques en classe et prendre un recul par rapport à leurs stratégies d'enseignement et de mener les soutiens sur des sujets abordés lors d'activités si nécessaire ; tout en favorisant

une rétroaction pour les élèves ;

1.3. Pour répondre à un besoin social, notamment, donner aux parents des informations sur le niveau atteint par leurs enfants ; Lorsqu'elle est menée de façon efficace, l'évaluation permet aux parents de suivre la progression de leurs enfants et d'agir positivement sur cette progression ;

1.4. Pour fournir à l'administration de l'école, des moyens de mesurer les objectifs établis.

## 2. Qui évalue ?

2.1. Les enseignants : évaluation diagnostique, sommative, formative et l'IB (portfolio, évaluation électronique)

2.2. Les pairs : évaluation formative

2.3. L'élève lui-même : autoévaluation et Co évaluation. (Rétroaction)

## 3. Comment évaluer ?

A l'institution EL YAKADA on pratique deux types/formes d'évaluation : Une évaluation formelle qui utilise des outils pour évaluer les apprentissages (conversation, observation, production), et une évaluation informelle qui n'utilise pas d'outils (conversation, observation, production).

Dans tous les systèmes scolaires, l'évaluation fait partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage. L'évaluation dans le cadre du PEI exige des enseignants qu'ils évaluent les objectifs spécifiques prescrits pour chaque groupe de matières à l'aide des critères d'évaluation établis pour chacun de ces groupes de matière, et ce, à chaque année du programme. Ces critères sont connus des élèves et des parents et garantissent la transparence du système d'évaluation. Afin de permettre aux élèves d'atteindre les niveaux les plus élevés, les enseignants du PEI doivent élaborer des tâches rigoureuses faisant appel à toute une gamme de stratégies d'évaluation. (Tests, QCM ...).

Le système national impose des exigences de contenus et de savoir-faire, qui sont rapportées dans des référentiels pour chaque matière, et qui concordent dans leur majorité avec celles du PEI. Pour répondre aux exigences nationales et à celles du PEI, **EL YAKADA** opte pour :

- **Une Évaluation diagnostique** : au début de l'année scolaire, ou au début de chaque unité de travail, l'enseignant procède à un diagnostic fin ou grossier des acquis des apprenants, l'objectif est de déterminer les lacunes qui peuvent entraver la poursuite harmonieuse des apprentissages. Une mise à niveau est effectuée pour chaque apprenant.

- **Une évaluation formative** qui désigne le processus consistant à rassembler des preuves, à les analyser, à les interpréter et à les utiliser pour améliorer l'apprentissage des élèves et aider ces derniers à réaliser pleinement leur potentiel.

L'évaluation formative (l'évaluation au service de l'apprentissage) donne aux enseignants et aux élèves des informations sur le développement continu de la compréhension, des connaissances, des compétences et des attitudes, L'évaluation au service de l'apprentissage désigne « le processus qui consiste à rechercher et à interpréter des preuves que les élèves et leurs enseignants pourront utiliser pour déterminer le stade auquel se trouvent les apprenants dans leur apprentissage, le stade à atteindre et la meilleure façon d'y parvenir » (Black et al. 2002).

L'évaluation par les pairs et l'autoévaluation constituent souvent de précieuses stratégies d'évaluation formative.<sup>1</sup>

- **L'évaluation sommative** consiste quant à elle à juger le travail des élèves à l'aide des critères d'évaluation du programme du PEI, afin de déterminer les niveaux atteints ».<sup>2</sup>

Les tâches d'évaluation sommative doivent se rapporter directement à l'énoncé de recherche et offrir aux élèves diverses occasions de démontrer leurs connaissances, leur compréhension et leurs compétences.

#### 4. Types et tâches d'évaluation

L'évaluation formative :

Fournit aux enseignants et aux élèves un moyen d'explorer les styles d'apprentissage personnels, ainsi que les points forts, difficultés et préférences individuels des élèves, ce qui peut orienter de façon pertinente la différenciation de l'apprentissage.

L'évaluation sommative offre aux élèves :

1. Diverses occasions de démontrer leurs connaissances et leur compréhension de façon authentique et d'appliquer cette compréhension dans un nouveau contexte.
2. Une aide aux élèves à prendre conscience de leurs faiblesses et à les dépasser...
3. La possibilité de déterminer le niveau final atteint par l'élève.

Ces deux formes se retrouvent dans :

##### 1. L'évaluation institutionnelle :

Elle est régie par les notes ministérielles<sup>3</sup> publiées par le Ministère de l'éducation nationale. Les pratiques d'évaluation au sein de l'institution sont très diversifiées selon les fonctions visées et les étapes du cursus scolaires des élèves, en effet plusieurs stratégies sont menées au sein de l'établissement,

Ces notes dictent deux types d'évaluation comme indiqué ci-dessous :

<sup>1</sup> Des principes à la pratique, version préliminaire, p76, 77

<sup>2</sup> Directives d'élaboration de la politique de l'établissement en matière d'évaluation au Programme du diplôme in « du programme du diplôme au PEI politique d'évaluation », p1.

<sup>3</sup> Note ministérielle 142/07, datée du 16 Novembre 2007. et Note ministérielle 182/ datée du 13/12/2010 Instructions officielles des différentes matières.

Types d'évaluation	Outils et procédures utilisées
<p><b>Évaluation formative ou sommative à caractère formatif</b></p> <p>- interne</p>	<p>1. <b>Contrôles continus</b> : ce sont des devoirs surveillés écrits, organisés selon un calendrier prédéterminé par une note ministérielle, le contenu des contrôles et leur nombre par semestre varient selon les matières et les niveaux scolaires. La moyenne de ces contrôles contribue à la note globale.</p> <p>2. <b>D'autres activités d'évaluation</b> : entretien, oral, recherche, exposés, travaux pratiques, devoir à la maison, participation aux activités d'apprentissage. Le choix et le nombre de ces activités durant chaque semestre est laissé à l'initiative des enseignants selon la matière et les circonstances de la classe et des élèves, ces activités peuvent recevoir des notes chiffrées ou se limiter à des appréciations.</p> <p>épreuves et correction élaborées par l'enseignant ; Le sujet d'évaluation sommative est élaboré selon un Cadre référentiel prédéfini à l'échelle locale, régionale.</p>
<p>● <b>Évaluation sommative à caractère : Certificatif (Externe)</b></p>	<p>1. Évaluation sommative à la fin de l'année</p> <p>2. Examens régionaux écrits : en fin d'année 6<sup>ème</sup> primaire, 3<sup>ème</sup> collège.</p> <p>L'élaboration des sujets ainsi que la correction des copies se font par des commissions définies par les instances régionales.</p>

## 2. L'évaluation selon le PEI de L'IB :

« L'IB ne procède pas à une évaluation externe du travail des élèves suivant le PEI et, par conséquent, il n'existe pas d'examen formel défini ou noté en externe. Toutes les évaluations du PEI sont réalisées par les enseignants des établissements dispensant le programme, Les établissements proposant ce programme doivent donc opter au contraire pour une approche critériée ». <sup>4</sup>

Types d'évaluation	Élaboration des tâches	Outils et procédures utilisées
<p>Évaluation à caractère :</p>	<p>● Afin d'évaluer le degré de maîtrise des objectifs spécifiques à chaque</p>	<p>- Passage du professeur dans les rangs, - Explications et aide individuelle lors de la</p>

<sup>4</sup> Tous les guides de chaque groupe de matières. (par exemple mon IB\_m\_4\_sciens\_gui\_1002\_1\_f), p25

<p>Formatif interne Critériée</p>	<p>groupe de matière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon des critères et des descripteurs cohérents avec les critères et les descripteurs prédéfinis par le PEI.</li> </ul>	<p>réalisation de tâches en classe,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors de pratiques orales, les commentaires de critiques constructives formulées par les autres élèves ainsi que par le professeur</li> <li>- Contrôle de compréhension à la fin et au début de chaque séance ;</li> <li>- Lors des exercices pratiques pendant les cours ;</li> <li>- Correction des devoirs : Corriger systématiquement les devoirs et discuter des forces et des faiblesses des élèves</li> <li>- Des exercices d'application à résoudre individuellement ou en groupe</li> <li>- Travaux pratiques en classe,</li> <li>- Exposés des élèves.</li> </ul>
<p>Évaluation à caractère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sommatif interne</li> <li>- Critériée</li> </ul>	<p>Élaborées selon les objectifs spécifiques de chaque groupe de matière et prédéfini du PEI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Devoirs écrits, recherches planifiées au début de chaque unité de travail,</li> <li>- QCM ;</li> <li>- Contrôle continu oral ou écrit ;</li> <li>- Projets et tâches notés.</li> <li>- Évaluation sur ordinateur,(1)</li> <li>- Portfolio(1).</li> </ul> <p>Ce type d'évaluation (1)est proposé au début de chaque année pour les élèves qui le souhaitent.</p>

<p>Évaluation électorique externe</p> <p>Portfolio</p>	<p>Les élèves qui souhaitent obtenir les résultats de cours du PEI de l'IB pour un groupe de matières donné du PEI doivent réaliser un examen sur ordinateur qui leur permet de démontrer leurs accomplissements par rapport aux objectifs spécifiques du groupe de matières choisi. S'ils sont satisfaisants, les résultats obtenus peuvent contribuer à la délivrance du <b>certificat du PEI de l'IB</b>.</p> <p>.....</p>	<p>L'établissement présente des candidats chaque année scolaire.</p>
--	---	--

#### **Élève à besoins spécifiques : (Différenciation)**

L'élaboration des tests ou contrôles se fait par les enseignants en prenant compte des spécificités de cette catégorie des élèves. Souvent, les questions sont transformées en questions à choix multiples ou activités adaptées.

Les tâches sont allégées ou fractionnées, des aides et accompagnements spécifiques sont accordées à cette catégorie.

### **5. Corrections et attributions de notes :**

#### **L'évaluation institutionnelle :**

Pour la correction des copies des élèves, le professeur prépare des éléments de réponses qui correspondent à un standard, et un barème de notation.

Des mesures d'adaptation des conditions de la passation et de la correction au profit des élèves à besoins spécifiques :

Note 52 du 22/04/2015 sur l'adaptation des conditions de passation et de correction des épreuves des candidats en situation de "handicap".

**Élaboration :** L'élaboration des tests se fait par les enseignants en prenant compte des spécificités de cette catégorie des élèves. Souvent, les questions sont transformées en questions à choix multiples ou activités adaptées.

S'assurer que les surveillants de ces candidats sont capables de communiquer avec les sourds-muets.

**Passation** : Trois modes d'adaptation des procédures de passation :

1. Prolongement de la durée (une demi-heure) pour le handicap mental
2. Les candidats à handicap psychomoteur ou aveugles bénéficient d'un accompagnateur

**Pour l'évaluation selon le PEI :**

« Les travaux des élèves sont évalués en fonction de critères d'évaluation précis et non par rapport aux travaux des autres élèves ; Les critères d'évaluation sont publiés dans les guides de chaque groupe de matières et correspondent aux objectifs spécifiques de ces mêmes matières.

En dernière année du programme, les critères d'évaluation finaux publiés dans chaque guide pédagogique doivent être utilisés lors de l'attribution des niveaux ». En effet, « pour chaque critère d'évaluation, plusieurs descripteurs sont définis. Ils décrivent une gamme de niveaux dont le plus bas est représenté par le chiffre 0.

Les descripteurs mettent en valeur les aspects positifs du travail, bien que pour les niveaux les plus bas, la notion d'échec peut être mentionnée ».

« Les descripteurs cités pour chaque critère sont donnés par ordre hiérarchique. Lorsqu'ils évaluent le travail d'un élève, les enseignants doivent lire les descripteurs (en commençant par le niveau 0) jusqu'à ce qu'ils atteignent un descripteur correspondant à un niveau que le travail à évaluer n'a pas atteint. La meilleure description du travail est alors donnée par le descripteur précédent ».<sup>5</sup>

Les devoirs peuvent être une évaluation formative ou sommative. Leur évaluation pourra être formelle ou informelle selon la nature de la tâche. La correction pourra se faire sous forme d'autocorrection ou de correction par les pairs. Il peut également s'agir d'une activité préparatoire à une tâche évaluée en classe. (Travaux de recherches pour les oraux)

Il est recommandé de donner couramment des devoirs en dehors de la classe pour assurer la continuité du travail de l'élève en dehors de la salle de cours.

**Normalisation de l'évaluation en deux étapes :**

**1) Normalisation de l'élaboration de la tâche :** des réunions se tiennent chaque mercredi pour la planification commune des unités de travail, l'élaboration des tâches d'évaluation, la préparation des grilles de l'évaluation, et pour l'alignement des aspects des critères d'évaluation sur les items (questions/mots consignes) de la tâche

**2) Normalisation de la correction :** Après la réalisation de la tâche, des réunions entre les enseignants du même niveau se tiennent pour normaliser la correction. C'est une procédure de modération de la correction. Elle se concrétise par le tri au hasard de cinq copies suivies par leur

---

<sup>5</sup> Idem, p25

correction en se basant sur une grille préparée préalablement par les enseignants qui respecte les descripteurs de niveau exigés par le PEI. Chaque copie est corrigée par tous les enseignants du même niveau, la mise en commun des résultats permet de normaliser la correction. Cette pratique est aussi valable pour le projet personnel (correction collective d'un rapport de projet)

## 6. Analyse des résultats et remédiations :

Après chaque évaluation sommative, l'enseignant opère une analyse des résultats des élèves pour chaque objectif spécifique, les élèves ayant obtenus des résultats insuffisants bénéficient de séances de remédiation programmées chaque mercredi et samedi selon les besoins de chaque catégorie.

Toutefois chaque évaluation formative constitue l'occasion pour procéder à une analyse immédiate des productions des élèves et la remédiation est immédiate ou intégrée au cours des apprentissages.

## 7. Bulletins et notations :

### 1. Les bulletins

Les résultats des activités d'évaluation faites durant un semestre sont communiqués aux parents, à la direction pédagogique ou les instances concernées sous deux formes :

- - Bulletin normatif : selon les normes de l'évaluation institutionnelle
- - Bulletin critérié ; selon les critères du PEI
- Ces bulletins sont préparés puis remis aux parents selon le calendrier suivant :

#### 1.1. Un mini bulletin

Pour communiquer aux parents les résultats de leurs enfants après les contrôles du premier semestre ; ainsi que les commentaires et appréciations de chaque enseignant. L'institution organise une rencontre entre chaque élève, ses parents et l'enseignant de chaque matière, afin de discuter des résultats obtenus par l'élève, de son processus d'apprentissage, et surtout des mesures à prendre pour aider l'élève à surmonter les difficultés et améliorer son apprentissage.

NB : en période de pandémie du COVID 19, ces réunions ont été annulées étant donné l'impossibilité d'organiser ces rencontres équitablement avec tous les parents à distance.

#### 1.2. Bulletin semestriel (institutionnel):

Un bulletin officiel reflétant la moyenne des notes obtenues dans chaque matière durant le semestre ainsi que les remarques des enseignants est délivré, il communique les résultats du travail de l'élève aux parents et à la direction de l'institution ;

#### 1.3. Bulletin de fin d'année :

Il présente le bilan du travail annuel de l'élève, et la décision qui en découle.

## 2. La notation :

### 2.1. Notes portées sur le bulletin institutionnel :

Le niveau atteint par l'élève pour toutes les tâches d'évaluation et durant chaque semestre est mesuré sur une échelle s'étalant de 0 à 20

Les normes de notation (barème de notation) sont prédéfinies par les enseignants lors de l'élaboration des tâches d'évaluation.

### 2.2. Notes portées sur le bulletin critérié

De la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> année du PEI, les descripteurs de niveaux des différents critères sont adaptés par les enseignants en fonction de la progression de l'apprentissage qu'ils planifient et en s'aidant des objectifs intermédiaires. Le niveau atteint par l'élève est mesuré sur une échelle de points allant de 1 à 8 selon les descripteurs (niveau de maîtrise des objectifs spécifiques à chaque matière).

A la fin d'une année scolaire, chacun des critères aura été évalué au moins deux fois chacun.

Les critères d'évaluation pour chaque matière (aspect) sont communiqués et expliqués aux élèves ainsi qu'à leurs parents au début de chaque année scolaire.

## 3. Le Portfolio scolaire:

Les tâches sommatives, les travaux individuels, les projets de l'élève devront être gardés dans son portfolio, et serviront lors de la décision de la note finale relative à chacun des critères d'évaluation de la matière enseignée.

## 8. Conseils de classes et attributions :

Les attributions de mention ou d'avertissement dépendent du type d'évaluation, cependant **L'avertissement de conduite** peut être incorporé au bulletin d'un élève. Cet avertissement signifie que le comportement de l'élève en classe pourra affecter négativement son processus d'apprentissage et ses compétences de savoir-faire.

### 1. Pour le bulletin normatif (institutionnel):

**Mention d'excellence** : Attribuée aux élèves ayant obtenu des notes supérieurs ou égales à 18/20,

**Mention félicitations** : Attribuée aux élèves ayant obtenu des notes supérieurs ou égales à 16/20,

**Mention encouragements** : Attribuée aux élèves ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 14/20,

**Mention tableaux d'honneur** : Attribuée aux élèves ayant une moyenne supérieure ou égale à 12/20,

### 2. Pour le bulletin critérié :

L'établissement a élaboré un bulletin critérié qui regroupe tous les critères de toutes les disciplines des 8 groupes de matières du PEI, chaque aspect de chaque critère est évalué deux fois par an, des

appréciations sur le niveau atteint par l'élève sont portées sur le bulletin, ils concordent avec l'un des descripteurs de niveaux de chaque critère.

Le bulletin critérié présente le bilan du travail annuel de l'élève.

### 3. Normes de passages :

- **Pour le bulletin institutionnel :**

Le passage d'une classe à une autre à l'institution est conditionné par l'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20, cependant pour les classes certificatives, la note de passage est décidée par les instances de la délégation provinciale.

## 9. Comment concilier les deux formes d'évaluation :

L'évaluation selon le PEI et l'évaluation institutionnelle sont pour un ensemble de groupes de matières concordantes, en effet les critères d'évaluation du PEI sont en phase avec l'ensemble des habiletés du référentiel de certaines matières (sciences expérimentales par exemple), en effet les mêmes outils d'évaluation seront utilisés pour les deux évaluations (institutionnelle et selon le PEI), les professeurs élaboreront des standards de correction (éléments de réponses) et un barème de notation pour la première, et des descripteurs de niveaux pour la seconde.

Tâche à réaliser	Évaluation selon le PEI	Évaluation institutionnelle
Tâche1 : Recherche	Objectif évalué	Objectif visé
	Critère utilisé (aspect)	Éléments de réponses
	Descripteurs de niveaux	Barème de notation
Tâche2 : contrôle écrit	Objectif évalué	Objectif visé
	Critère utilisé (aspect)	Éléments de réponses
	Descripteurs de niveaux	Barème de notation
Tâche 3 : contrôle oral	Objectif évalué	Objectif visé
	Critère utilisé (aspect)	Éléments de réponses
	Descripteurs de niveaux	Barème de notation